



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

Mardi 25 septembre 2012

Compte rendu in extenso

Conseil Municipal du mardi 25 septembre 2012
Convocation

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique le mardi 25 septembre 2012 à 20 h 00, en l'Hôtel de Ville de La Celle Saint-Cloud (salle du Conseil Municipal).

Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Ordre du Jour

Election du Secrétaire de Séance

INTERCOMMUNALITE

- Adhésion de la ville de La Celle Saint-Cloud à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

FINANCES

- Attribution de subvention 2012 au CCAS

DIVERS

*

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mme DUCHESNE, M. SOUDRY, Mme d'ESTEVE, M. BARATON, Mme MAIGNE, M. BILDORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, M. GUILLAUME, Mme BARBARO, M. GIBLAIN, M. FRANQUET, M. SCHNELL, Mme GRELU, M. BRILLANT, M. FORGET, Mme MARADEIX, Mme BOULANGEAT, Mme DARRAS, M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, M. DUFOUR, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (*Conseillers Municipaux*).

Absents et excusés : Mme LABORDE, M. FERRET, Mme DECKERT, M. DELCOURT, Mme DELAIGUE (conseillers municipaux).

Procurations :

Mme LABORDE	à	M. LEFEBURE
M. FERRET	à	Mme DUCHESNE
Mme DECKERT	à	Mme d'ESTEVE
M. DELCOURT	à	M. BLANCHARD
Mme DELAIGUE	à	Mme RAUNET

Secrétaire de séance : Mme OJEDA-COLLET (*conseillère municipale*)

*

Monsieur le Maire :

Je vais demander à Sylvie de faire l'appel.

Madame d'ESTEVE :

Procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire :

Merci bien. Pour commencer le conseil, je voudrais m'adresser à vous tous, à l'opposition bien entendu, respectables membres de l'opposition pour leur dire que je suis un peu désolé d'une convocation un peu tardive, ou précoce, ça dépend comment on le prend, de ce conseil municipal. Vous allez voir qu'il s'agit de points qui sont des points relativement formels, même s'ils ont leur importance, mais qui sont ouverts, ce ne sont pas des points qui ferment un sujet. Je voulais m'en excuser, il n'y a pas de mauvaise intention de notre part et de la mienne en particulier.

Nous avons un petit ordre du jour. On pourra évoquer quelques points évidemment d'intérêt général. C'est l'occasion des conseils municipaux. On va commencer tout de suite.

- **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire :

On va élire un secrétaire de séance. Je ne sais pas si on le fait d'habitude, si, toujours. Qui se dévoue pour être secrétaire de séance ? Carmen ? On vote à main levée. Qui est d'accord ? Tout le monde est d'accord, c'est dans ce sens-là qu'on va voter. Merci. Elle est donc élue secrétaire de séance.

INTERCOMMUNALITE

- **ADHESION DE LA VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC**

Monsieur le Maire :

Nous avons deux points au conseil de ce soir, un point qui concerne l'intercommunalité, ou plutôt de façon précise la date de mise en vigueur de l'intercommunalité de Versailles Grand Parc pour La Celle Saint-Cloud et puis un point qui concerne les attributions de subvention au CCAS.

Sur le premier point je vais donner la parole à Pierre SOUDRY. Je voudrais dire tout simplement, pour dire les choses clairement et simplement, que nous avons été un peu pris par les délais. Les choses sont allées un peu vite. Inutile de dire que le printemps a été chargé quand même, beaucoup. L'été est passé vite et on se retrouve à un moment où il faudrait faire avancer beaucoup de choses. Sur ce sujet de l'intercommunalité, le sujet de fond, la question de fond, c'est un peu l'évolution du contexte général, fiscal, budgétaire, administratif. On a parlé d'un deuxième acte de la décentralisation. Dans le projet de loi de finances pour 2013, il y aura des choses concernant les collectivités locales bien évidemment, et il y a des projets qui concernent les finances locales, qui sont au cœur du débat. Il est clair que les problèmes de déficit de l'Etat, ce n'est pas seulement les problèmes des dépenses et des recettes de l'Etat, mais c'est aussi les dépenses et les recettes des collectivités, et donc les transferts. Donc il y a un sujet qui est au cœur de l'intercommunalité, ce sont les transferts. Qu'est-ce qu'on transfère en matière de recettes, qu'est-ce qu'on transfère en matière de dépenses ? Et sur ce sujet, il est clair que le choix d'une intercommunalité ne doit en aucun cas être un choix non serein, c'est-à-dire un choix précipité, un choix qui va plus vite que la musique pour le dire simplement. Donc nous avons souhaité que la date qui avait été votée, mais qui n'était pas impérativement fixée dans le marbre, au 1^{er} janvier 2013, soit fixée en réalité au 1^{er} janvier 2014. Le 1^{er} janvier 2014 sera d'ailleurs la date ultime, là il est clair que le schéma départemental de coopération intercommunale ne sera pas modifié, la CCCS est vouée à disparaître, la communauté de communes des Coteaux de Seine va disparaître, il n'y a pas de sujet sur la question, le choix a été décidé par le Préfet, et nous allons confirmer notre entrée dans Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2014.

Peut-être Pierre, tu peux compléter, non. Il y a aussi des aspects un peu secondaires par rapport à cette question de fond qui est celui de la visibilité budgétaire et fiscale de notre avenir dans l'intercommunalité qui est la question fondamentale, parce que rappelez-vous, on l'a suffisamment dit quand on a créé la CCCS, notre principe de base, c'était celui de la neutralité budgétaire ; donc il faudra tendre vers cette neutralité budgétaire. Et nous ne pouvons pas rentrer dans un dispositif où nous n'aurions pas suffisamment examiné toutes les implications. Je proposerai d'ailleurs qu'avec les maires-adjoints, au cours de l'année de 2013, nous ayons des rendez-vous, comme on l'a fait en conseil municipal informel, pour vous présenter les compétences transférées, pour vous présenter les recettes transférées, le mécanisme de cette intercommunalité et les enjeux de cette intercommunalité. Donc on prendra le temps d'un vrai débat entre nous et puis surtout, on prendra le temps d'une vraie discussion avec les partenaires dans cette intercommunalité.

Je crois que tout est dans la délibération, l'article 1 confirme la volonté d'adhérer à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. C'est, je dirai, le schéma départemental est aujourd'hui défini de manière quasi définitive. Deuxièmement : demande que cette adhésion puisse être effective à compter du 1^{er} janvier 2014. On se donne quelques mois supplémentaires pour étudier, regarder, approfondir, discuter et on rentrera dans la sérénité dans cette intercommunalité.

La délibération est présentée. Est-ce que vous voulez prendre la parole, les uns, les autres. Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD :

Vous nous présentez des excuses sur la manière dont ça arrive un peu rapidement, bien évidemment on ne va pas les refuser, ça serait ridicule. Mais convenez, qu'il y a quand même une certaine désinvolture par rapport à un sujet qui revêt une importance très grande pour les habitants de La Celle Saint-Cloud, on l'a dit et répété : une communauté d'agglomération, c'est ce qui préfigure ce que seront les villes, la ville de demain sans dire que La Celle Saint-Cloud ne sera plus La Celle Saint-Cloud. Quand on sera dans une communauté d'agglomération, c'est pour aller de l'avant et donc pour lui donner encore plus d'importance dans notre vie au quotidien. Un jour on dit, oui on y va et puis quelques mois plus tard, on nous dit, et bien il faut qu'on réfléchisse un tout petit peu. On a dit qu'on y allait, on y va toujours, mais peut-être pas tout de suite parce qu'il y a des choses qui ne sont pas claires. De deux choses l'une, soit c'est une grave impréparation et à ce moment-là, il y a un problème quand même de ne pas avoir su vers quoi on voulait aller, soit il y a des arrières pensées et à ce moment-là on vous demanderait d'être un peu plus précis et j'ajouterais qu'on a un conseil municipal qui est prévu dans trois semaines et pourquoi ne pas avoir attendu le prochain conseil municipal et la possibilité d'en discuter en commission avant, pour parler des choses un peu plus sereinement plutôt que de donner un côté solennel. Quand on a appris la nouvelle de ce conseil municipal extraordinaire, on s'est dit qu'est-ce qu'il

se passe, il y a des choses nouvelles ? Donc qu'est-ce que vous pouvez nous dire au fond, ce que vous avez derrière la tête, derrière ça ? On voit dans l'exposé des motifs, dans la note explicative de la proposition sur laquelle nous allons avoir à voter, que vous dites que les conditions de la dissolution de la CCCS sont un peu complexes, on peut l'admettre, mais il y a un deuxième paragraphe : ainsi d'ailleurs que la nécessité d'une meilleure visibilité budgétaire et fiscale dans le cadre des réformes actuellement en cours. Ça veut dire quoi, ça veut dire qu'on attend pour savoir ce qu'on pourra mettre pour peser le plus fort possible dans la discussion sur notre adhésion. Je croyais qu'une communauté d'agglomération c'était une communauté de projets et qu'à partir du moment où on a un projet qui se construit ensemble, on essaie de le mener quelque part. Là, on a l'impression que ça va faire la même chose que pour la CCCS, on a une obligation de se regrouper, on se regroupe la mort dans l'âme et quand vous parlez de la neutralité budgétaire pour notre commune, je regarde ce qui s'est passé pour la CCCS, la grosse compétence d'un point de vue budgétaire, c'était bien l'enlèvement des ordures ménagères et chacun a gardé son taux. Voilà le résultat du regroupement de commandes, si c'est pour que chacun reste dans son coin avec sa même petite fiscalité et ne cherche pas à construire des projets, je me demande bien où on veut en venir.

Monsieur le Maire :

Monsieur BLANCHARD, le choix d'entrer dans une intercommunalité, c'est bien clair que c'est un choix lourd de conséquences. Ce choix nous l'avons voté en octobre 2011. Depuis il s'est quand même passé un certain nombre de choses. Le contexte budgétaire, législatif, réglementaire, fiscal a, et va changer. Est-ce qu'il serait raisonnable de s'engager au 1^{er} janvier 2013 sans regarder de près toutes les conséquences. Moi je ne peux pas, personnellement, je ne peux pas prendre une décision aussi lourde de conséquences comme ça au 1^{er} janvier 2013 sans voir aussi précisément toutes les conséquences, ça ne me paraît pas raisonnable. Je vais vous donner un exemple, la question de la loi SRU, ça vient de moi pour une fois, ce n'est pas vous qui posez la question, c'est moi. La loi SRU, si on applique le prélèvement dans les conditions où on peut l'imaginer, aura des conséquences considérables sur le fonctionnement de la commune et sur son budget d'investissement. Quand je dis considérables, c'est considérables. C'est la moitié du budget d'investissement qui peut être amputé par cette loi. Ce n'est pas spécialement drôle, je m'excuse de le dire comme ça.

A ce sujet, l'acte II de la décentralisation, je lisais, pas plus tard qu'hier, un article dans la lettre du secteur public qui dit que les départements et l'assemblée des départements de France plaident pour un renforcement de la mutualisation. C'est une bonne chose, renforcer la mutualisation, mais il faut voir où on va. Moi, ce que je pense et l'équipe municipale, pris en compte, c'est qu'il faut se donner les semaines et les mois nécessaires pour bien peser toutes les conséquences. Nous devons ça à nos concitoyens, c'est la démocratie, nous le devons à nos concitoyens. Vous y cherchez ou un manque d'application au travail quotidien, ça je me permets de contester cet aspect-là ou des arrières pensées politiques, je me permets aussi de contester aussi cet aspect-là, il n'y en a pas. C'est tout simplement un choix de raison, un choix de sagesse, un choix peut être un peu de sénateur, c'est à dire qu'on ne fait pas les choses trop vite, on ne bouscule pas le calendrier, au contraire on fait les choses posément, c'est ce qu'on essaie de faire pour les grands sujets municipaux.

Vous auriez eu raison d'apporter ces critiques, si on avait dit, nous avons voté l'entrée au 1^{er} janvier 2014, nous l'avancions au 1^{er} janvier 2013. Alors là d'accord, on aurait pu dire, quelle est la place laissée à la concertation, à la discussion. Là au contraire, on va en parler à l'occasion de conseils municipaux informels. Pierre ?

Monsieur SOUDRY :

Je voudrais préciser deux points en ce qui concerne le calendrier. D'abord sur le fait de l'avancée du conseil, de ne pas avoir attendu le conseil d'octobre, c'est pour une règle purement juridique puisque nous nous étions prononcés pour l'entrée au 1^{er} janvier 2013 et Versailles Grand Parc avait délibéré au mois de juin, le 26 juin, pour dire qu'il était d'accord. Or la loi dit que si dans les trois mois de la délibération de Versailles Grand Parc, nous n'avons pas pris position pour ou contre, leur délibération était valable et donc nous rentrions de fait au 1^{er} janvier 2013 dans Versailles Grand Parc. Donc il nous fallait délibérer dans les trois mois suivant la délibération de Versailles du 26 juin, c'est-à-dire compte tenu des vacances malheureusement un peu un temps mort, mais qui ne sont pas neutralisées, il nous fallait donc délibérer au plus tard aujourd'hui. Donc voilà le problème de calendrier, sinon bien sûr, si on avait pu attendre le mois d'octobre, c'est bien volontiers qu'on l'aurait fait et ça aurait été beaucoup plus simple.

En ce qui concerne encore le calendrier 2014, c'est aussi une date qui correspond à la plupart des mouvements. La mise en place du SDCI dans le Département va plutôt être au 1^{er} janvier 2014, c'est-à-dire que notamment, Louveciennes ne va pas quitter la CCCS, enfin va intégrer sa nouvelle intercommunalité en 2014 seulement et Le Chesnay va aussi intégrer Versailles Grand Parc en 2014 seulement. Donc on aurait été un peu tout seul à faire ce mouvement en 2013. Il nous a semblé aussi pour une raison de calendrier et de cohérence, que tous les mouvements se passent en même temps comme ça on passe en bloc d'un ancien système à un nouveau système, à une date donnée, et pas en plusieurs étapes.

Monsieur le Maire :

Merci Pierre. Oui Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD :

Vous avez dit quand même que la loi SRU n'était pas drôle, j'en conviens, mais...

Monsieur le Maire :

Les conséquences.

Monsieur BLANCHARD :

Je vous remercie quand même d'avoir évolué dans votre manière d'apprécier cette loi puisqu'il y a douze ans quand elle avait été adoptée, vous la vouliez (inaudible).

Monsieur le Maire :

C'est plus subtil que ça.

Monsieur BLANCHARD :

Mais maintenant vous l'acceptez et je m'en félicite.

Monsieur le Maire :

Non, je ne vais pas vous laisser dire ça, c'est plus subtil que ça. Moi je n'ai jamais remis en cause le principe de la loi, j'ai remis en cause ses modalités d'application. Reprenez les textes d'il y a douze ans, je vous les ressors, ce sont les modalités d'application, le fait qu'on ne tienne pas compte des particularités des villes et le problème se pose d'ailleurs pour un certain nombre de villes. Nous, c'est peut être différent, mais il y a un certain nombre de villes qui ont aujourd'hui toujours les mêmes problèmes.

Monsieur BLANCHARD :

On ne va pas aller regarder dans les débats de l'époque, mais enfin, à l'époque on nous riait au nez. Mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas et c'est très bien, ça veut dire que c'est une loi qui a progressé, que les gens ont fini par se convaincre, les gens y compris vous, de son utilité et de sa nécessité. Et j'ajouterai une seconde chose sur ce que vous avez dit, vous avez dit que le contexte législatif et fiscal a changé. Je trouve ça un petit peu inquiétant parce qu'on nous taxe souvent de faire de la politique politicienne, là ce que vous dites derrière ça, c'est changement de majorité parlementaire, si on n'avait pas changé de président de la république, on aurait continué comme avant sans se soucier de quoi que ce soit, aujourd'hui on ne fait plus confiance. Autant que je sache, le gouvernement n'a pas du tout remis en cause l'obligation d'adhérer à des communautés de communes ou à des communautés d'agglomération pour toutes les communes de France et je ne vois pas ce qui a été modifié. Après ça sera des conditions d'adhésion mais les conditions d'adhésion, elles se négocient avec Versailles Grand Parc essentiellement, autant que je sache.

Monsieur le Maire :

Mireille RAUNET ? Comment ? Ce n'est plus la peine. Bon je crois qu'on a dit l'essentiel.

Monsieur BLANCHARD :

Nous nous abstenons parce qu'on n'est pas contre le fait qu'il y ait besoin d'un délai de réflexion mais on ne votera pas pour non plus parce que derrière tout ça il nous semble que les choses ne se passent pas exactement comme cela aurait été souhaitable. On aurait préféré travailler sur un projet, on vous l'a déjà dit moult fois avant même l'adhésion à la communauté de communes des Coteaux de Seine. On est parti en marche arrière pour les Coteaux de Seine, on part en marche arrière pour Versailles Grand Parc en se disant qu'il faut y aller donc on y va, mais on n'a pas l'impression qu'il y a une démarche positive de notre commune et une réflexion de fond sur tout ça.

Monsieur le Maire :

C'est votre observation, mais je vous renvoie quand même à tous les débats qu'on a eu sur l'intercommunalité, toute l'évolution depuis 2005, c'est-à-dire 7 ans, 8 ans, où pratiquement à chaque conseil on a parlé d'intercommunalité. On a d'abord construit cette communauté de communes des Coteaux de Seine qui n'a pas été de la taille qu'on aurait souhaitée, ensuite on a bien vu qu'il y avait quelque chose d'autre à construire, qui se construisait, vers lequel on tendait. C'est vrai que c'est un processus long, c'est un processus de mûrissement, mais je crois qu'il faut vraiment bénéficier justement du temps long pour faire les choses de façon pondérée, de façon sérieuse. C'est ce qu'on vous propose.

Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Et donc cette délibération est adoptée. Merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-18 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines 2011353-0005 du 19 décembre 2011 portant sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) des Yvelines ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2011-06-01 du 28 juin 2011 portant avis sur le projet de SDCI des Yvelines ;

Vu la délibération n° 2011.03.08 du 29 juin 2011 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine émettant un avis favorable sur le projet de SDCI des Yvelines ;

Vu la délibération n°2011.03.02 du 18 octobre 2011 du Conseil municipal de La Celle Saint Cloud approuvant le projet de SDCI des Yvelines et sollicitant le Préfet pour une adhésion à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2013 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc présenté en séance du 26 juin 2012 approuvant l'adhésion des Communes de Bougival, de La Celle Saint-Cloud et de Châteaufort ;

Considérant que les conditions de dissolution de la CCCS, avec notamment la question de la gestion future de l'assainissement communautaire nécessitent un examen approfondi ;

Considérant que la création de la future intercommunalité de Saint Germain ne pourra pas intervenir avant 2014, Que cela conduirait la commune de Louveciennes à rester isolée pendant toute une année ;

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés*

Pour : 30

*Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M.
CHAUMONT*

Article 1 : CONFIRME sa volonté d'adhérer à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Article 2 : DEMANDE que cette adhésion puisse être effective à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : AUTORISE M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à la notifier aux différentes personnes publiques concernées.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités

FINANCES

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2012 AU CCAS**

Monsieur le Maire :

Deuxième délibération, c'est une délibération sur le CCAS. Qui la présente ? Christiane ? Pierre ?

Monsieur SOUDRY :

Nous avons voté comme chaque année, en début d'année, un acompte pour les subventions à un certain nombre d'organismes, dont le CCAS qui avait bénéficié d'un acompte égal à un pourcentage de son budget et de l'année précédente et maintenant, il nous faut régulariser puisque le CCAS est sur le point d'avoir mangé tout son acompte et il faut bien qu'il vive sans attendre le conseil du mois d'octobre. Donc nous vous proposons de voter cette fois la subvention définitive du CCAS pour l'année 2012 qui est conforme d'ailleurs à ce qui avait été présenté lors de l'examen par le CCAS de son budget. Donc une subvention de 842.000 € dont il faudra bien sur déduire l'acompte de 320.000 € qui avait été déjà versé en début d'année. Donc 842.000 € qui s'inscrivent en baisse par rapport à la subvention de 2011 qui était à 960.000 €. Cette baisse correspondant, non pas à une baisse bien au contraire, des prestations du CCAS, mais d'une part à des effets de reports d'excédent d'un exercice sur l'autre, donc qui vient en diminution de la subvention et également liée aussi à des analyses sur les charges sociales qui auront conduit à trouver que les charges sociales qu'on payait étaient un peu trop élevées, donc il y a une régularisation dans ce sens qui va intervenir.

Nous vous proposons de voter cette subvention de 842.000 €, subvention définitive pour le CCAS en 2012.

Monsieur le Maire :

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre ? Absentions ? C'est approuvé. Merci beaucoup.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Vu le Budget Primitif 2012 voté le 13 Décembre 2011

Considérant la volonté de la Ville à s'associer à la réussite de la vie associative,

Il est proposé l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 842 000 Euros (Ce montant global de subvention tiendra compte des acomptes déjà versés en 2012 soit 320 000 Euros-délibération du Conseil Municipal du 13 Décembre 2011)

Pour mémoire la subvention 2011 au Centre Communal d'Action Sociale s'élevait à 960 000 Euros.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,*

Décide d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 842 000 Euros au titre de l'année 2012.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

L'ordre du jour étant terminé, j'espère que vous étiez invités tout à l'heure à l'ouverture du restaurant Mangalore. Vous avez manqué un moment important, nous étions transportés sous les charmes indiens. IL y a quand même quelques sujets à évoquer ce soir en dehors de cette partie du conseil municipal. Est-ce qu'on commence par la rentrée, Sylvie, tu veux en dire un mot ? Peut-être en synthétisant.

Madame d'ESTEVE :

Très synthétique. Je vais vous donner les effectifs à ce jour, parce que c'est vrai que ça fluctue pas mal, même par rapport au moment où j'ai vu notre groupe, les chiffres diffèrent un petit peu. Par rapport à l'année dernière, nous avons 71 enfants de plus.

Je vous ferai part des nominations sur la ville. Nous avons une nouvelle inspectrice, Madame SIDERSKI, en tant qu'IEN. Nous avons deux directrices nouvelles à la maternelle Dunant qui s'appelle Madame NOEL et à la maternelle Curie qui s'appelle Madame BENOIT. Nous avons aussi un nouveau proviseur au lycée Corneille en remplacement de Madame TOMI, il s'agit de Monsieur LENFANTIN.

Je vous dirai aussi que pour cette rentrée, nous avons eu une ouverture de classe dont je vous avais parlé au mois de juin, il s'agit de l'élémentaire Pasteur qui a été confirmée ainsi qu'une ouverture à l'élémentaire Morel de Vindé qui elle aussi a été confirmée. Une chose qui n'était pas confirmée du tout puisque nous avons suivi pendant l'été les effectifs, et fin août nous nous sommes aperçus que l'effectif de l'élémentaire Curie progressait, j'ai téléphoné à l'inspectrice pour lui faire part de cet effectif et nous avons eu une ouverture qui n'était pas prévue à l'élémentaire Curie. Nous avons eu aussi une ouverture d'une classe que nous appelons CLIN, c'est une classe pour les enfants non francophones, il y a un poste d'une enseignante qui travaille à mi-temps sur Dunant et à mi-temps sur Pasteur, et nous accueillons dans ces deux écoles des enfants non francophones.

Je crois que j'ai dit à peu près tout. En ce qui concerne les travaux puisque demain il y a la commission vie sociale et famille, je vous parlerai des travaux dans les écoles. Ça a d'ailleurs été stipulé dans le journal de la ville. Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

Monsieur le Maire :

Oui Mireille.

Madame RAUNET :

Puisque la réunion de demain vient d'être évoquée, je voulais dire que je n'ai pas conscience d'avoir lu la programmation de cette réunion dans le planning. Admettons, en tous les cas, la convocation est arrivée il y a quelques jours à peine, trois ou quatre jours, donc je voulais vous dire que Jean-Louis DELCOURT ne peut pas se libérer et moi je suis à Bruxelles demain toute la journée, je ne peux pas être là non plus. Donc je voulais émettre simplement un regret, qu'on puisse être avertis si tard, parce que quand même, notre grand souhait c'est d'être présents à ces commissions, nous le sommes régulièrement, et que tous les deux nous ne puissions pas être là, on le regrette beaucoup et on regrette de l'avoir su plutôt tard. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Message reçu, ce n'est pas normal, je suis tout à fait d'accord avec ça, ce n'est pas normal. Daniel ?

Monsieur TURCK :

Pour votre information, parce que le prochain conseil étant le 16, ça va être un peu juste, puisque le 17 nous avons « Les petits commerçants ». Pour vous confirmer « Les petits commerçants » le 17 octobre et une journée supplémentaire le 20 octobre parce que nous sommes toujours débordés à La Celle Saint-Cloud. J'ai 130 places actuellement de disponible pour des enfants sur 68 magasins, ce qui est quand même bien ; des magasins ayant accepté de prendre des enfants le samedi, c'est bien aussi, parce que le samedi pour les commerçants, ce n'est pas toujours très facile.

Deuxième petite information qui est quand même intéressante « le soir après la classe », et bien dès le lundi de la semaine dernière, nous avons eu tout le premier trimestre plein en deux heures de temps. Ça marche très très bien, il faut dire qu'on offre quand même une prestation à 37 € pour le trimestre, ce qui n'est pas très cher pour faire du poney une fois par semaine pour les enfants, le poney qui est une activité quand même assez chère. J'ai vu ce matin que tous les trimestres étaient pleins, ce qui est vraiment très très bien, sachant que nous convoquons les parents pour les deuxième et troisième trimestre une semaine ou deux avant le trimestre pour confirmer leurs inscriptions, mais ça se passe très bien. Voilà deux petites informations, donc allez-vous promenez chez les commerçants le 17 octobre et le 20 octobre, c'est sympathique.

Monsieur le Maire :

Merci Daniel. Des questions ?

Monsieur BLANCHARD :

Oui, le Bois de Beauregard ?

Monsieur le Maire :

Attendez, peut-être qu'on termine sur les informations générales, Beauregard on va en parler. Sur les informations générales, Madame NAPOLY ?

Madame NAPOLY :

Rapidement la rentrée côté culture. Il a fait beau les trois week-ends où il fallait qu'il fasse beau pour nous. Ça a nettement facilité l'organisation tant de la journée des associations, que les journées du patrimoine, que le spectacle d'ouverture de la saison, « Pirouette » au Carré des Arts, samedi, qui était du nouveau cirque. Tout ça a bien fonctionné dans une excellente ambiance aidé par le temps. Pour mémoire 2600 visiteurs au Château de La Celle Saint-Cloud, c'est un attrait qui ne diminue pas. Le week-end prochain, j'espère qu'il fera beau

encore, pour les Virades de l'Espoir organisées par Benoit Vallée qui s'occupe de l'association Vaincre la mucoviscidose, ici, en sachant que c'est vraiment une journée très festive à laquelle je vous encourage à aller.

Monsieur le Maire :

Merci.

Madame NAPOLY :

Et le théâtre avance. Les travaux du théâtre fonctionnent comme ça se doit. Il est démoli, presque.

Monsieur le Maire :

La date de livraison des travaux...

Madame NAPOLY :

La phase démolition est terminée...

Monsieur le Maire :

La date de livraison des travaux est encore prévue pour le mois d'avril, on n'a pas encore pris de retard, ça viendra peut-être, mais on n'en est pas encore à gérer des retards. Laurence ?

Madame AUGERE :

C'était juste pour vous rappeler la date du séminaire insertion qui aura lieu le 4 octobre, la semaine prochaine à Bougival cette année, et le thème est : « l'usager, acteur de son projet d'insertion ». Première intervention autour d'une comédienne et conteuse qui a déjà récolté des témoignages des usagers des associations et structures d'insertion du territoire et qui va venir les exposer sous forme de contes et de scénettes. Et ensuite, après un travail en équipes, il y a une formatrice responsable de la formation des conseillers d'insertion de l'AFPA qui viendra faire la synthèse des débats. Du coup, vous êtes évidemment tous invités et c'est un grand moment pour le réseau, n'hésitez pas, c'est à Bouzemont à Bougival. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Laurence, est-ce qu'il y a d'autres points à évoquer, non pas de point d'intérêt général. Avant qu'on passe aux questions, Monsieur BLANCHARD, je vous donne les dates des prochains conseils municipaux avant Noël, d'ici la fin de l'année. Le prochain conseil sera le mardi 23 octobre. Non pas le 16 parce qu'il faut que cela soit dans les deux mois. C'est pour ça qu'on recale, je suis désolé, ça doit être dans les deux mois précédant le budget. Le 23 octobre, conseil municipal et le mardi 18 décembre, conseil municipal « budget » :
23 octobre : DOB et
18 décembre : Budget. Voilà.

Alors on passe aux questions, vous la reposez.

Monsieur BLANCHARD :

Je relève qu'en ce qui me concerne, j'avais pris des dispositions pour être disponible le 16, ce qui ne m'était pas possible normalement. Ça tombe bien le 23, mais encore une fois le savoir quelques semaines à l'avance, ce n'est pas toujours très commode quand on a d'autres contraintes.

J'en reviens à ma question, vous l'avez comprise, c'est dans l'intitulé. Le bois de Beauregard va être vendu, à qui, pourquoi ?

Monsieur le Maire :

Premièrement, ce n'est pas nous qui vendons. C'est la ville de Paris. L'information nous est parvenue de façon indirecte, que la ville de Paris vendait depuis deux ans en fait, depuis décembre 2010, le bois de Beauregard. Et que la ville de Paris avait d'ailleurs saisi par lettre le Conseil général des Yvelines pour savoir si le Département était intéressé par l'achat de ce bois qui fait à peu près 100 hectares, qui est sur le territoire de la commune, qui est contenu dans le périmètre de la commune et qui représente une partie, un poumon vert important de la commune avec une richesse en terme d'éco système, en terme environnemental tout à fait considérable. Ce que nous nous sommes dit à l'époque, quand on a appris cette chose-là, c'est que la ville de La Celle Saint-Cloud ne pouvait pas rester à l'écart de cette discussion, ne pouvait pas rester indifférent. Nous sommes, nous Cellois, tous, quelque soit l'endroit où nous habitons dans la ville, concernés par ce bois, par cet espace considérable, d'histoire, de qualité intrinsèque.

Donc nous avons à l'époque écrit, c'est-à-dire début 2011, ou courant 2011 à la ville de Paris pour lui dire que nous étions intéressés. En fait, on a eu un certain nombre de réunions, moi je n'étais pas présent personnellement, Pierre était présent à ces réunions. On peut rentrer dans le détail, franchement je ne pense pas que cela soit le lieu de rentrer dans le détail ce soir. Il y a plusieurs questions très difficiles, des questions juridiques.

Finalement, qui vend ? Est-ce que c'est la ville de Paris ? Est-ce que c'est dans le cadre du legs du Comte de Bendorff, est-ce que c'est hors legs ? Quels sont les garanties juridiques, quelles sont les conditions juridiques qui entourent cette cession ? C'est assez compliqué. En plus, on ne sait pas très bien, aujourd'hui, il y a une question sur la nature de la domanialité. Est-ce que c'est de la domanialité publique ou de la domanialité privée ? Ce n'est pas la même chose. Si c'est de la domanialité publique, la ville de Paris ne peut pas vendre, sauf à le déclasser, mais déclasser le domaine public, c'est très lourd et très long. Il faut des décisions de l'Etat. Et puis, petit détail, il y a une question de détermination de la surface, des superficies concernées, il y a un écart aujourd'hui entre les appréciations de la ville de Paris et ce que nous, nous avons pu observer ou plutôt apprécier, et in fine il y aura la question du prix.

En tout cas une chose d'important, nous semble-t-il, c'est qu'il aurait été dommage de laisser la ville de Paris s'adresser uniquement à des partenaires privés. Nous sommes la collectivité publique la plus intéressée par ce bois, il est tout à fait indispensable de suivre le processus et que dans toute la mesure du possible, on aille jusqu'à une acquisition de ce bois. Vous savez qu'à côté il y a un très grand domaine privé qui ne demande qu'à s'agrandir. Il faut voir aussi l'intérêt général. Nous sommes ici pour l'intérêt général des Cellois. Je pense que d'ailleurs, le moment venu, il faudra que nous associations peut être au Département ou à la Région pour peut-être une acquisition plus large dans un cadre juridique qui ne serait pas forcément celui de la commune mais d'une société d'économie mixte. On verra, ce n'est pas défini. Il n'y a pas de projet, sauf celui qui vraiment tombe sous le sens, qui est de dire c'est une richesse patrimoniale considérable, ne la laissons pas filer, ça ne serait pas bien pour la ville. Je ne sais pas Pierre s'il faut rentrer dans les détails.

Monsieur SOUDRY :

Je voulais simplement dire que c'est assez complexe, que notamment dans les autres conditions, il y a la présence des centres de loisirs de la ville de Paris pendant les mois d'été, que la ville de Paris souhaite maintenir. Donc s'il y a une cession, ça serait avec maintien de ces centres de loisirs. Vous voyez que les problèmes sont quand même assez complexes et que ça prendra du temps.

Monsieur BLANCHARD :

Vous n'avez pas répondu à une partie de ma question. Pourquoi est-ce que la ville de Paris vend ? Est-ce que c'est parce que ça lui coûte trop cher ? Est-ce que c'est parce qu'elle veut en tirer un bénéfice ? C'est une vraie question parce qu'il n'y a pas de raison de vendre si on n'a pas de raison.

Monsieur le Maire :

Je dis « jocker », parce que là je ne sais pas si autour de la table, quelqu'un connaît les raisons exactes de la ville de Paris. Moi je dirai bêtement, je dirai de manière un peu simpliste, aujourd'hui les collectivités cherchent à se resserrer sur leurs compétences de base et donc à se séparer de leurs actifs non immédiatement utilisables et la ville de Paris a peut-être mieux à faire qu'à gérer ce bois de Beauregard où elle n'est présente que l'été pendant deux mois et encore, de façon très partielle. Je ne vois pas l'intérêt pour la ville de Paris d'avoir ce bois de Beauregard, c'est peut être ça l'explication tout simplement. Oui ?

Monsieur BLANCHARD :

En tout état de cause, ce qu'on souhaite, c'est être tenus informés, s'il vous plait, au fur et à mesure de la manière dont ça se passe et surtout des conditions de la vente, avec les clauses éventuelles pour que nous puissions être tenus informés comme l'ensemble des citoyens.

Monsieur le Maire :

Non, attention, il y a plusieurs étapes. Vous pensez bien que ce genre de sujet ne peut pas être largement sur la place publique parce qu'on risquerait de réveiller des intérêts qui ne seraient pas forcément des intérêts de caractère général. On peut réveiller des intérêts particuliers très intéressés, oui, mais je le dis. Donc c'est un sujet dont on parlera dans un cadre restreint, le conseil municipal, mais dans un cadre restreint, parce que si régulièrement, on a sur la place publique..., voilà, je peux vous dire qu'on aura en face, une concurrence très forte.

Madame RAUNET :

Que nous soyons aussi informés au bon moment, des bonnes étapes. Je crois que c'est...on a essayé de dire, pas obligatoirement sur la place publique, mais qu'en tant que conseiller, nous aussi élus, on soit également informés.

Monsieur le Maire :

C'est exactement ce que j'ai dit mais j'ai modéré ma réponse en précisant à Monsieur BLANCHARD le périmètre de la réponse.

Monsieur BLANCHARD :

Ne serait-ce que pour que nous puissions rassurer les gens de Beauregard, parce qu'aujourd'hui les bruits les plus fous courent, vous le savez bien, y compris celui d'une troisième tranche.

Monsieur le Maire :

Oui, on ressort les vieilles lunes, mais bien sûr. Mais vous savez, je vous invite à voir le parc de Montesson. La ville de Montesson et en face Maisons-Laffitte, Maisons-Laffite et... l'interco c'est quoi ? Peu importe. Il y a eu un montage entre ces communes et le département et la constitution d'un parc exceptionnel avec des réserves de faune, de flore, des éco systèmes préservés, une zone patrimoniale. C'est un petit peu ça qu'il faut restituer, qu'il faut regarder de façon approfondie. Donc on aura l'occasion d'en reparler. On en reparlera dans l'enceinte, plutôt la salle d'à côté, mais on en reparlera entre nous. Mais aujourd'hui c'est un petit peu tôt.

Autre sujet. Pas d'autre sujet. Je vous propose de lever cette séance du conseil. Merci à tous.

*